



Gestion d'actifs CIBC inc.
1000, de La Gauchetière Ouest
Bureau 3200
Montréal QC H3B 4W5
Tél. : 514-875-7040
Télec. : 514-875-9364

**NORME CANADIENNE 24-101 SUR L'APPARIEMENT ET LE RÈGLEMENT DES
OPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES**

DÉCLARATION RELATIVE À L'APPARIEMENT

Destinataires : Toutes les parties à l'appariement donnant des ordres de négociation à, ou les parties agissant en son nom, ou exécutant une opération avec:

Gestion d'actifs CIBC Inc.

La présente déclaration relative à l'appariement est fournie conformément aux dispositions de la *Norme canadienne 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles et l'Instruction complémentaire 24-101CP* (la « Norme canadienne »). Cette déclaration s'applique à toutes les opérations qui sont assujetties à la Norme canadienne.

Nous confirmons que nous avons établi, que nous conservons et appliquons des politiques et des procédures conçues pour réaliser l'appariement conformément aux dispositions de la Norme canadienne.

Signée



Patrick Thillou
Vice-président, Placements structurés et négociations
Initiative d'affaires, bureau du Chef des placements

Déclaration relative à l'appariement sanctionnée par l'Association canadienne des marchés des capitaux